

77360909

BANQUE de FRANCE

L'article 139
du Code Penal pu-
nit des travaux forces
à perpétuité ceux qui au-
ront contrefait ou falsifié
les Billets de Banques au-
torisées par la loi, ainsi
que ceux qui auront
fait usage de
ces Billets.

CINQ
FRANCS

L'ARTICLE 139
DU CODE PENAL PU-
NIT DES TRAVAUX FORCES
A PERPETUITÉ CEUX QUI AU-
RONT CONTREFAIT OU FALSI-
FIE LES BILLETS DE BANQUES
AUTORISÉES PAR LA LOI.
AINSI QUE CEUX QUI AU-
RONT FAIT USAGE DE
CES BILLETS.

Le Caissier Principal,

Percheron

U. 4 M. 43. U.

Le Secrétaire Général,

Hubert

LE FAUSSEUR
SERA PUNI DES
TRAVAUX FORCES
A PERPETUITÉ

909

L.3095



GEO. DUVAL - fec.